

21 JAN. 2021

à la DDTM

Service d'Économie Agricole

MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
CITE ADMINISTRATIVE ST SEVER  
2 RUE SAINT SEVER  
76032 ROUEN CEDEX

**Siège Social**

Chemin de la Bretèque - CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. : 02 35 59 47 47  
Email :  
accuell76@normandie.chambagri.fr

N/Réf : CC/SD  
**Pôle Territoires-Environnement**  
Dossier suivi par Mme. Claire COGNEIN  
Ligne directe : 02.35.59.47.12  
eau.environnement@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 19 janvier 2021

**Objet : Projet d'arrêté préfectoral de délimitation  
de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de  
Nesle-Hodeng**

**A l'attention de Monsieur Guillaume PISANESCHI**

Monsieur le Directeur,

Par un courrier en date du 2 décembre 2020, notre organisme est consulté pour avis par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur le projet d'arrêté préfectoral de délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage (ZPAAC) de Nesle Hodeng.

Tout d'abord nous tenons à rappeler que nous partageons l'objectif de restauration de la qualité de l'eau du captage de Nesle Hodeng particulièrement touché par des pollutions liées aux nitrates. Aussi, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur le projet de délimitation de la ZPAAC, qui donnera lieu, par la suite, à la mise en œuvre d'une démarche BAC volontaire et concertée avec la profession agricole, visant à restaurer la qualité de cette ressource en eau.

Nous tenons cependant à attirer votre attention sur le fait que les représentants de la Chambre d'agriculture veilleront à ce que le programme d'actions BAC qui sera défini soit pertinent, mesuré au regard des enjeux réellement identifiés sur le BAC, adapté au contexte local et basé sur des mesures techniquement et économiquement acceptables par les agriculteurs. Par ailleurs nous serons particulièrement vigilants sur l'adéquation entre la démarche BAC et les réglementations à venir dans le cadre de la révision des programmes d'actions national (échéance septembre 2021) et régional (échéance septembre 2022) Directive Nitrates pour éviter toute surenchère réglementaire qui ne susciterait qu'incompréhension et démobilisation de la part des agriculteurs alors que l'enjeu est bien aujourd'hui de mobiliser l'ensemble de la profession agricole autour de la restauration de la qualité de l'eau de ce captage.



Restant à votre disposition pour voir avec vous les moyens d'actions les plus pertinents et efficaces eu égard aux objectifs recherchés pour la préservation de la qualité de l'eau,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma haute considération.

LA PRESIDENTE :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurence Sellos', written in a cursive style.

Laurence SELLOS